

# Avez-vous besoin d'aide juridique?



Nous aidons les Ontariens et Ontariennes à faible revenu qui sont admissibles à nos services dans les domaines suivants :

## VIOLENCE FAMILIALE



Les mauvais traitements ne sont jamais tolérés. Si vous vivez une situation de violence familiale, nous pouvons peut-être vous fournir des conseils juridiques ou vous représenter en cour.

## DROIT DE LA FAMILLE



Souhaitez-vous vous séparer de votre partenaire? Avez-vous besoin de prendre une décision concernant la responsabilité décisionnelle, le temps parental ou la pension alimentaire? La Société d'aide à l'enfance vous-a-t-elle contacté?

## DROIT DE L'IMMIGRATION ET DES RÉFUGIÉS



Voulez-vous demander l'asile? Avez-vous besoin de remplir le formulaire Fondement de la demande d'asile? Votre demande d'asile a-t-elle été rejetée?

## DROIT CRIMINEL



Avez-vous été accusé d'un crime qui peut entraîner la prison? Vous vous présentez en cour sans l'aide d'un avocat? Faites-vous l'objet d'une accusation en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*?

## SANTÉ MENTALE



Avez-vous des problèmes de santé mentale ou de dépendance et avez-vous besoin d'aide juridique?

## PAUVRETÉ



Vous a-t-on refusé l'admissibilité au programme Ontario au travail ou au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées? Avez-vous des problèmes avec votre pension? Votre propriétaire veut vous évincer?

## Comment faire une demande d'aide juridique?



Appelez-nous :

- sans frais au 1 800 668-8258
- dans la région du Grand Toronto au 416 979-1446
- par l'entremise du services de relais Bell au 1 800 855-0511

du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.



Faites une demande en ligne pour certains domaines du droit si vous :

- recevez des paiements du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées ou n'avez aucun revenu
- ne possédez pas de propriété.

à [legalaid.on.ca/demande](https://legalaid.on.ca/demande)



Vous pouvez aussi contacter :

- un auxiliaire de l'aide juridique si vous êtes en détention
- un conseiller en matière de droits ou un défenseur des droits des patients, si vous êtes dans un hôpital
- votre avocat (si vous en avez un)



LEGAL AID ONTARIO  
AIDE JURIDIQUE ONTARIO